

### Le Responsable d'établissement

Il assure par délégation du Conseil d'Administration et de la Direction, la gestion et le fonctionnement d'une Structure d'Accueil Educative sous tous ses aspects :

- Garant du projet d'établissement, il assure la liaison permanente entre la direction et l'équipe afin de contribuer à l'adéquation entre les pratiques professionnelles et le projet.
- Il est chargé de la gestion et de l'animation de l'ensemble du personnel de la SAE.
- Il est responsable en partie de la gestion financière.
- Il assure le suivi des locaux et la qualité des conditions d'accueil.
- A raison d'une fois toutes les 6 semaines, il effectue des astreintes sur l'ensemble des services de l'association.

### Le psychologue

Dans l'accompagnement de l'enfant et de la famille, il fait reconnaître et respecter leur dimension psychique auprès de tous les intervenants de la prise en charge.

Il veille à l'état psychique de l'enfant en assurant un suivi psychologique individuel et il organise l'orientation du mineur vers un suivi extérieur.

Il assure un appui technique auprès de l'équipe.

### Le stagiaire - éducateur ou psychologue

L'établissement reçoit régulièrement des professionnels en formation dans le cadre de conventions avec les écoles de travailleurs sociaux et/ou l'Université.

### Les surveillants de nuit

Ils assurent durant la nuit la sécurité des enfants et des locaux.

*Pour un accompagnement  
personnalisé et de qualité*

### Les éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs

- Ils veillent au bien-être et à la sécurité des jeunes accueillis.
- Ils établissent une relation éducative avec le jeune, la famille et le groupe.
- Ils assurent l'animation et l'encadrement du groupe au quotidien.
- Ils élaborent une analyse de la situation de l'enfant ou de l'adolescent(e).
- Ils assurent la mise en œuvre et le suivi des projets personnalisés.
- Ils construisent une intervention adaptée aux attentes et aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent(e) (et/ou du groupe) en cohérence avec la commande sociale, le projet d'établissement et le projet personnalisé.
- Ils sont en contact avec les travailleurs sociaux et tout autre partenaire intervenant dans leur situation.
- Ils rédigent les notes, rapports ou bilans concernant les jeunes dont ils sont référents.
- Ils participent aux instances de débats et de décisions relatives à la situation de l'enfant ou de l'adolescent(e).

### La TISF

Elle assure l'apprentissage à la vie quotidienne du public adolescent en apprentissage d'autonomie par :

- Une sensibilisation aux notions diététiques, l'accompagnement à l'élaboration de menus et à la confection de repas équilibrés.
- La sensibilisation aux mesures d'hygiène.
- Elle fournit aux adolescents les outils nécessaires à une bonne gestion de leur budget alimentaire et d'entretien

### L'ouvrier d'entretien

En lien avec le responsable d'établissement et son équipe, il assure la maintenance des locaux et le suivi de l'entretien des véhicules.

### L'éducateur scolaire

Il intervient sur l'établissement dans les temps périscolaires et accompagne les enfants et les adolescent(e)s dans la réalisation de leurs devoirs ou pour un soutien spécifique.

### La maîtresse de maison

Elle gère l'ensemble de l'économat de l'établissement.

Elle prépare les repas et assure l'entretien de la maison.

Elle supervise la gestion de la literie et du linge de maison ; elle gère également le linge des enfants.

En présence quotidienne avec les jeunes accueillis, elle participe, de sa place et pour sa part, à la mise en œuvre des projets éducatifs.

L'agent de service : En binôme avec la maîtresse de maison, elle prépare les repas et assure l'entretien des lieux d'accueil et des espaces de travail.